

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Master
 Mention de diplôme MAMATH Mathématiques
 Version d'étape MAT1M2_211 Master 2 Mathématiques parcours Mathématiques Générales

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui
 Régime spécial : oui
 Erasmus : non
 Enseignement à distance : non

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENC E UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles	
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Contrôle continu		Contrôle terminal			Contrôle terminal					
											Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT
SEMESTRE 3																					
SMMATS3	SMMAT3A			Approfondissement en Algèbre	8						écrit	2	100%				oral	1h	100%	8	
SMMATS3	SMMAT3B			Approfondissement en Analyse	8						écrit	2	100%				oral	1h	100%	8	
SMMATS3	SMMAT3C			Calcul Formel	8						écrit	2	100%				oral	1h	100%	8	
SMMATS3	SMMAT3D			Composition Écrite	5			écrit	8 minimum	mode 4										5	
SMMATS3	SMMAT3E			Anglais	1															1	
SMMATS3	SMMAT3E	O	YSMMAT3E	Anglais (M2-S3)	1	MAT1M2_211		écrit et oral	4	mode 4											
SEMESTRE 4																					
SMMATS4	SMMAT4A			Compléments algèbre	6						oral	2	100%				oral	1h	100%	6	
SMMATS4	SMMAT4B			Compléments analyse	6						oral	2	100%				oral	1h	100%	6	
SMMATS4	SMMAT4C			Compléments modélisation	6						oral	2	100%				oral	1h	100%	6	
SMMATS4	SMMAT4D			Stage de pratique accompagnée	12						écrit et oral									12	écrit=mémoire, oral=soutenance
			EEMASTER	Engagement Etudiant (hors maquette)	0																

MCC adoptées par la CFVU du 26/09/2023

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI*

Evaluation continue intégrale

- Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
- Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$ }
- (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règles de compensation : compensation au sein d'un semestre et au sein de l'année
Un(e) étudiante ajourné(e) à la session 1 est autorisé(e) à passer les épreuves de la session 2 uniquement si sa moyenne sur l'année est supérieure ou égale à 6/20.
En cas d'absence justifiée à une ou plusieurs épreuves d'une unité, une épreuve de remplacement (écrite ou orale) sera proposée.

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)